



2019

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

SOMMAIRE

04	Préambule
05	Historique de l'association
06	Nos actions
08	Objet, données administratives, réseaux et fédération
09	Gouvernance et composition du conseil d'administration
10	Les actions à caractère social en direction du public "Gens du Voyage"
11	La situation des Gens du Voyage
13	Accompagnement social et professionnel
13	L'accès aux droits sociaux
18	L'accès aux prestations sociales et familiales
19	Typologie des bénéficiaires du RSA
21	C.M.U., AAH et demande de retraite
23	Accompagnement et suivi juridique
24	Contexte d'intervention sur le département de Hauts-de-Seine
25	Perspectives générales pour l'année 2020

SOMMAIRE

26	Les actions à caractère social en direction du public Rom Roumain
27	La situation des Roms
29	Les actions d'accompagnement social
30	L'accès aux droits sociaux
32	Accueil et remise du courrier
33	L'accès aux prestations sociales et familiales
35	Les actions de médiation en santé
41	Contexte d'intervention
43	Perspectives générales pour l'Année 2020

PREAMBULE

L'ASAV est une association laïque qui inscrit son action dans le droit commun et le respect des valeurs républicaines. L'association s'engage, avec une démarche militante, dans des actions solidaires avec le public Rom et Gens du voyage, dans le respect de l'identité de chacun et de la diversité des convictions politiques ou religieuses.

Depuis sa création en 1990, elle fait le choix d'intervenir sur le thème des Gens du Voyage et des Roms originaires d'Europe de l'Est. Bien que présentant des problématiques distinctes, particulièrement axées sur les modes de vie et les statuts, ces populations rencontrent des freins à l'inclusion et parfois subissent de véritables discriminations en France.

A travers ses interventions, l'association poursuit la réalisation des finalités suivantes :

- Promouvoir une politique d'accueil permettant le libre choix du mode de vie et notamment de l'habitat,
- Favoriser une inclusion sociale et citoyenne autonome des personnes sans renvoi à une quelconque réponse de type culturelle ou ethnique.
- Lutter contre toute forme de discrimination et favoriser l'accès au droit commun.

L'ASAV intervient avant tout, auprès de personnes et de familles. Elle considère que la diversité de la population la rend irréductible à une entité simple, voire simplifiée. Aussi n'a-t-elle pas vocation à tirer de ses observations et de son expérience du public, aussi ancienne soit-elle, des considérations à caractère général sur un groupe générique Gens du voyage ou Roms.



HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'association ASAV a été créée en 1990 à l'initiative des représentants de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine après constat d'une prise en charge inadéquate de la population des Gens du Voyage par les administrations et les services publics. L'association se donne alors comme objectifs de faire valoir les droits et promouvoir la culture des Gens du Voyage, de favoriser leur accueil et une meilleure insertion, qu'ils soient itinérants ou sédentarisés.

Elle investit naturellement le champ de la médiation auprès des institutions et construit ses actions sur la base d'un travail d'accompagnement social. La fonction de domiciliation apparaissant comme une entrée pertinente dans le travail avec les familles, l'ASAV fait le choix d'œuvrer à partir d'agréments au titre de l'élection de domicile dans le cadre du revenu minimum d'insertion puis de la couverture maladie universelle.

Concomitamment à la création de l'ASAV, la population Rom, souvent originaires de Roumanie, arrive en Ile de France et principalement à Nanterre. L'association se mobilise dès lors pour faciliter l'accès aux droits des Roms en France au regard des faits discriminatoires subis dans leur pays d'origine et dont diverses institutions et ONG européennes se sont fait l'écho. Afin de faciliter l'accès aux soins, l'ASAV sollicite en 1995 l'agrément pour l'instruction des demandes d'aide médicale d'état et la domiciliation qui s'y rattache.

A partir de 2010, et ce pendant plusieurs années, l'ASAV élabore, met en place avec « Médecins du monde » et coordonne sur le territoire national le programme national de médiation sanitaire en direction des Roms migrants, inscrit dans la stratégie nationale du gouvernement français d'inclusion des Roms, lui-même étendu au public Gens du voyage en 2015 dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.



NOS ACTIONS

L'ASAV conduit des actions à caractère social, sanitaire et juridique en direction du public Rom roumain vivant en squats et bidonvilles et auprès des « Gens du voyage » notamment au sein des départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise. L'association se positionne dans une fonction de médiation et d'interface temporaire dans le contexte de la relation entre l'usager et l'institution. Les actions de l'ASAV sont donc conduites dans une visée d'accès au droit commun. Elle propose un accompagnement des personnes, à partir d'une fonction de domiciliation, par le biais de l'insertion sociale par l'économie, la scolarisation, l'accès à la santé, la médiation en santé et l'accompagnement juridique.

L'ASAV est agréée depuis 1992 pour la domiciliation, l'instruction du RSA et la constitution des demandes d'assurance maladie pour les « Gens du voyage », et d'Aide médicale d'Etat pour le public Rom. Elle effectue également un accompagnement social et une médiation en santé auprès des « Gens du voyage » et des interventions socio-médicales auprès du public Rom roumain. L'association poursuit ainsi son investissement dans des actions de médiation en santé développées, dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé, afin de permettre un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et des populations qui éprouvent des difficultés à y accéder.

Par ses actions en matière de santé, l'association agit donc pour :

- L'accompagnement vers l'ouverture et le maintien des droits à une couverture maladie afin de «réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et favoriser l'intégration et la prévention dans le parcours de santé »



- La médiation en santé, comme modalité d'accompagnement permettant d'être au plus près des besoins, de « signaler » les risques, d'accompagner les personnes vers plus d'autonomie tout en renforçant leur mise en lien avec les structures de santé en levant ainsi les incompréhensions culturelles et/ou linguistiques auxquelles les populations peuvent être confrontées.
- Les interventions de terrain au plus près des lieux de vie et des besoins par des actions « d'aller vers ».
- Le renforcement de capacité des populations, à travers un travail de sensibilisation et d'information, vers l'autonomisation à l'accès aux soins.

L'association a récemment été agréée « centre social itinérant » et interviendra dès 2020 sur les lieux de vie des « Gens du voyage », dans le département des Hauts-de-Seine.



OBJET

Animer, coordonner et impulser toute action dont l'objectif est de favoriser l'accueil et la meilleure insertion des Gens du voyage et Roms migrants, qu'ils soient itinérants ou sédentarisés, dans le respect de leur culture et de leur mode de vie.

DONNEES ADMINISTRATIVES

- | | |
|---------------------------|---|
| • STATUT JURIDIQUE : | Association |
| • SIRET : | 3691733 698 00024 |
| • AGREMENT D'EXISTENCE : | N°3/15937, le 29 JUIN 1990 |
| • PUBLICATION AU J.O : | 25 juillet 1990 |
| • SITE INTERNET : | https://www.asso-asav.fr/ |
| • EFFECTIF PERSONNEL : | 8 |
| • DONT PERMANENTS : | 8 |
| • COMMISSAIRE AUX COMPTES | F.M. Richard et associés |
| • RNA : | W922016575 |

RESEAUX ET FEDERATION

- Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage (FNASAT)
- Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH Romeurope)



GOVERNANCE ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'association est constitué de huit personnes dont cinq d'entre elles appartiennent à la communauté des « Gens du voyage ». Il se réunit 3 fois par an.

- Laurent EL GHOZI, Président de l'association.
- Anna PITOUN, Réalisatrice, Trésorière.
- Alexandre le CLEVE, Directeur d'association.
- Charles GARCIA, Commerçant itinérant.
- Steeve CHAUDY, Commerçant itinérant.
- Robin ADELLE, Autoentrepreneur.
- Christine DETAILLER, salariée.
- Anita ARNT, retraitée.



LES ACTIONS À CARACTÈRE SOCIAL EN DIRECTION DU PUBLIC GENS DU VOYAGE



LA SITUATION DES GENS DU VOYAGE

De nombreux obstacles sont rencontrés par les Voyageurs dans leur vie quotidienne, dont certains par leurs incidences, se transforment en freins à l'insertion.

En premier lieu, les obligations qui découlent du statut administratif des « Gens du voyage » exposent ces derniers à des difficultés récurrentes dans leurs démarches administratives, et à des attitudes ouvertement discriminatoires de la part de particuliers ou de certains représentants des pouvoirs publics. En raison de ces obligations, restrictions et de la méconnaissance du statut « Gens du voyage », l'ASAV est souvent interpellée pour des situations de discriminations ou de difficultés d'accès aux droits.

Le mode d'habitat, par la non reconnaissance de la caravane comme un logement à part entière au titre des droits sociaux, ne fait toujours pas l'objet d'une acceptation au sein des territoires locaux, comme au plan national. Nombre de Voyageurs utilisent, par défaut, des aires d'accueils, dont la vocation première est de faciliter le passage et l'itinérance, comme terrains privatifs d'habitat durant la majeure partie de l'année.

De nombreux bénéficiaires du RSA rencontrent des problèmes de santé. En effet, leurs conditions de vie, l'accès à des métiers manuels, et les conditions dans lesquelles les exercent, entraînent de nombreuses complications de santé. Beaucoup de « Gens du voyage » bénéficient d'un accompagnement médical adapté mais peu d'entre eux profitent des mesures de prévention existantes sur les territoires. Pour une minorité, l'accompagnement consiste à favoriser un accès effectif au suivi médical, avec des points réguliers effectués par le référent.



Des différents entretiens avec des personnes, l'illettrisme reste comme le frein important à l'accès à toutes les démarches administratives et à l'autonomie dans la vie quotidienne. Même si les adultes et personnes âgées se sentent exclus ou « handicapées » par cet obstacle, ils n'accompagnent pas pour autant leurs enfants dans un parcours scolaire.

La jeunesse « Gens du voyage », avec l'arrivée de nouveaux réseaux sociaux et moyens de communication sont moins exclus d'un système cependant, ce leur a très vite ses limites. La transmission des photos ou de mots phonétiquement écrits ne permettent pas d'être autonome.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

Les actions à caractère social et professionnel représentent une part importante de l'activité de l'association. Au regard de l'ancienneté de l'AŠAV et de son expérience, la quasi-totalité des familles « Gens du Voyage » s'adressent directement à nos services, en dehors de toute orientation extérieure.

Nous nous inscrivons dans la définition de l'accompagnement social consistant à « aider et accompagner les personnes en difficulté, tenter à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion et à établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité, de réciprocité et d'engagement ».

Par une approche fondée sur la médiation, le service social de l'AŠAV soutient, accompagne les personnes et sert de lien avec les services institutionnels et les organismes à caractère associatif. Les tâches, relevant de l'accès aux droits, de l'accompagnement social et socioprofessionnel sont conduites dans une visée d'accès au droit commun. Si son application peut appeler à des adaptations au regard du mode de vie, il ne s'agit pas de revendiquer des droits spécifiques, mais bien d'atteindre une égalité de traitement en droit et en fait.

L'accès aux droits sociaux

Election de domicile et permanences de remise du courrier

L'association ASAV est, depuis le premier juin 2017, agréée, par arrêté préfectoral, pour l'ensemble des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles au profit des publics Roms et « Gens du Voyage ». Cet agrément est délivré pour une période de cinq ans.



En matière d'accès aux droits, notamment sociaux, le sujet de la domiciliation est central. En effet, l'offre de domiciliation représente un service fondamental dans l'accès aux droits des publics reconnus administrativement comme dépourvus de domicile fixe, ce qui est le cas des « Gens du voyage ».

Au regard d'un système d'aide sociale structuré sur la base de territoires administratifs (notamment celui des communes et des départements) et d'un statut spécifique aux « Gens du voyage », le régime de la domiciliation se décline en deux possibilités offertes pour faire valoir les droits sociaux. Les demandes peuvent se déposer :

- Par le biais d'une domiciliation auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale,
- Au moyen d'une domiciliation auprès d'une association agréée à cette fin.

Dans les faits, ce sont les structures associatives agréées qui sont sollicitées par les « Gens du voyage » et qui en regroupent la grande majorité des demandes. Le souhait, assez fortement partagé par chacun, est de travailler au rapprochement de ce public avec les institutions de droit commun. Les structures, dites spécialisées, développent en effet une connaissance du public et des compétences qui vont pouvoir répondre de façon plus adaptée aux demandes des personnes.



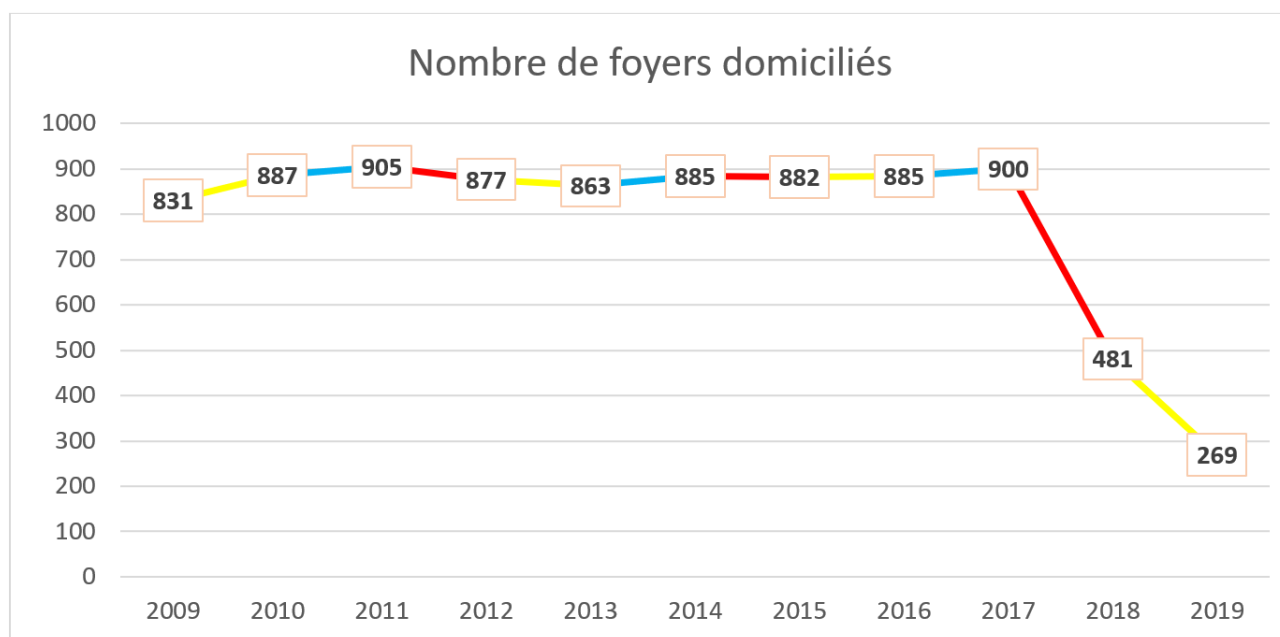
Election de domicile : volumes d'activités et de procédures

La domiciliation à l'AŠAV est accordée pour une durée d'un an (du 01 janvier au 31 décembre), renouvelable à la demande de l'intéressé, après un entretien individuel, sur rendez-vous, en vue d'examiner les conditions préalables à une élection de domicile.

Au titre des prestations légales et réglementaires, l'AŠAV domicilie 269 foyers à la date du 31 décembre 2019, soit 484 personnes (344 adultes + 139 enfants). Au cours de l'année 2019, 10 nouvelles personnes ont élu domicile à l'AŠAV. Les nouvelles demandes de domiciliation ont fait l'objet d'une évaluation systématique de la situation par un travailleur social.

Parallèlement, des fins de domiciliation ont été enregistrées pour 516 personnes consécutivement à une absence de nouvelles de leur part, un départ par rattachement à un autre domicile ou département, ou un décès.

Foyers domiciliés, AŠAV, évolution 2009 – 2019 :



Certaines familles ne répondaient plus aux exigences liées à la domiciliation. En effet celle-ci exige, au moins, une présence trimestrielle afin de réceptionner le courrier. Certains d'entre eux ne se déplaçaient donc plus et faisaient systématiquement suivre leur courrier. D'autres étaient propriétaires sans en avoir informé l'association. Enfin, certains ne stationnaient plus dans le département des Hauts-de-Seine et ont désormais des liens avec d'autres départements.

Dans le cadre du suivi RSA mandaté par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, des convocations ont également été envoyées aux bénéficiaires RSA afin de prendre rendez-vous avec leur référent et faire le bilan de leur situation sociale et de leurs droits et devoirs. Dans ce cadre, des personnes qui ne stationnaient plus de manière régulière dans le département ont été orientées vers les départements avec lesquels ils avaient des liens (stationnement, terrain d'accueil régulier, établissement scolaire des enfants). Ces orientations ont généré plusieurs entretiens individuels afin d'effectuer les transferts administratifs nécessaires (CAF, Sécurité sociale, Centre des Impôts etc.).

Accueil et remise de courrier

L'accueil des personnes domiciliées a lieu le lundi et le jeudi pour les « Gens du Voyage ».

La plupart du temps, une aide à la compréhension des courriers est réalisée par les médiateurs, en expliquant le contenu et les démarches éventuellement attendues, car une majorité de personnes accueillies présente des signes d'illettrisme, voire d'analphabétisme, ainsi qu'une méconnaissance de l'environnement et des circuits administratifs.



Ainsi, au-delà de la remise du courrier, la permanence « courrier » est un lieu d'information sur les droits sociaux, de première orientation et d'accompagnement des familles dans les démarches les plus simples. Lorsque les demandes présentent une complexité, une orientation est effectuée auprès des autres services de l'AŠAV (service social et permanences juridiques).

L'association fait également le lien avec les organismes extérieurs tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ; le Régime Social des Indépendants ou encore les services de l'Education Nationale (ex. CNED).

Permanences Gens du voyage, AŠAV, évolution du volume d'activité (2015-2019)

	2015	2016	2017	2018	2019
APPELS RECUS	2 260	1 946	3 016	3 330	1285
ACCUEIL PHYSIQUE	4 459	5 015	4 258	4 755	2167
LETTRES RECUES	55 537	34 926	37 824	34 352	23576

Suite à une baisse du nombre de personnes domiciliées en 2019, le volume d'activité de la permanence connaît une légère baisse. Comme tous les ans, des pics de fréquentation ont lieu entre février et avril ainsi qu'aux mois de septembre et octobre, c'est-à-dire en amont et en aval des périodes de voyage des personnes, qui anticipent leur déplacement.



L'accès aux prestations sociales et familiales

L'intervention de l'association se positionne dans une fonction de médiation et d'interface temporaire dans le contexte de la relation entre l'utilisateur et l'institution. Elle doit permettre à plus ou moins court terme, en fonction des déterminants de chaque personne accompagnée et de sa situation sociale, un accès direct au système social et de santé de droit commun.

Elle s'inscrit dans la définition de la médiation sociale suivante : "La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose".

Les demandes principales traitées par notre service social sont les suivantes :

- l'ouverture et le maintien du droit au RSA,
- l'ouverture et le maintien du droit à la CCS (anciennement CMU)
- la demande de reconnaissance de handicap et les différentes demandes qui en découlent (allocation tierce personne, allocation adulte handicapé...),
- la demande de retraite.

Le bénéfice du Revenu de Solidarité Active demeure le principal fondement de la domiciliation. Par ailleurs, le bénéficiaire du RSA fait l'objet d'un accompagnement social spécifique au titre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'emploi. En parallèle, toute personne recevant le RSA émet, par notre intermédiaire, une demande de Couverture Maladie Universelle.



Typologie des bénéficiaires du RSA

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est une composante importante du travail effectué par l'ASAV. Ces derniers font l'objet d'un accompagnement social spécifique au titre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'emploi.

Bénéficiaires RSA domiciliés, répartition par personnes (2015-2019)

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total de personnes concernées (Adultes et enfants rattachés)	1 848	1 838	1 856	793	361
Interventions pour nouvelle ouverture de droits	9	14	24	4	2

En 2019, les bénéficiaires du RSA, domiciliés à l'ASAV, se répartissent en 189 foyers (228 adultes et 133 enfants) suivant les compositions familiales écrites dans le tableau suivant.



Personnes bénéficiaires RSA domiciliés, répartition par foyers, 2019 :

Typologie des foyers		Nombre de Foyers	Nombre d'Adultes	Nombre d'enfants	Adultes et enfants
Femme isolée sans enfant (s)	F0	30	30	0	30
Femmes isolées avec enfant (s)	F1	18	18	18	36
	F2	13	13	26	39
	F3	5	5	15	20
	F4	1	1	4	5
	F5				
Total		67	67	63	130
Hommes isolés sans enfant (s)	H0	37	37	0	37
Hommes isolés avec enfant (s)	H1				
	H2				
Total		37	37	0	37
Couples sans enfants	C0	23	46	0	46
Couples avec enfants	C1	15	30	15	45
	C2	18	36	36	72
	C3	5	10	15	25
	C4	1	2	4	6
	C5				
	C6				
Total		62	78	70	148
TOTAL		189	228	133	361



La C.M.U.

L'AŠAV bénéficie d'un agrément comme organisme instructeur de la CMU depuis le 1er janvier 2000. Au 31 décembre 2019, l'association était intervenue dans l'ouverture de droit à la CMU ou à son maintien en direction de 126 foyers bénéficiaires, hors ayant droits.

Les nouveaux dossiers et les demandes de renouvellement sont instruits sur rendez-vous.

CMU, données quantitatives (2015-2019)

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de bénéficiaires CMU (hors AD)	739	772	775	368	126
Nombre total de personnes concernées	1 954	1 938	1 953	873	188
Interventions pour nouvelle ouverture de droits	9	14	24	4	2

Par ailleurs, si l'on constate une très grande majorité des personnes accompagnées bénéficiant du Revenu de Solidarité Active et de la Couverture Maladie Universelle, l'équipe sociale de l'AŠAV est également chargée d'accompagner des personnes entrant dans d'autres dispositifs au regard de leur situation sociale, tels que la reconnaissance du handicap et la retraite.

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

L'équipe sociale de l'AŠAV accompagne les personnes domiciliées étant dans des situations potentiellement éligibles à l'Allocation d'Adulte Handicapé. L'assistant.e social.e de l'AŠAV accompagne alors la personne dans ses démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin que soit évaluée et reconnue, le cas échéant, la situation de handicap. L'accompagnement des personnes ne se limite pas aux premières demandes mais s'étend également aux demandes de renouvellement des allocations.



AAH, données quantitatives (2015-2019)

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de bénéficiaires AAH	32	33	31	30	22
Interventions pour nouvelle ouverture de droits	0	1	4	3	14

Les demandes de retraite

L'accompagnement social des personnes vers la retraite se voit consacré un temps sans cesse grandissant par l'association.

Les démarches administratives de mise en place de la retraite ou de l'allocation simple aux personnes âgées sont longues et s'effectuent en plusieurs temps. Elles sont très souvent compliquées car les personnes ont beaucoup de mal à constituer leurs dossiers seuls, à cause d'un illettrisme assez répandu et en raison du manque de justificatifs administratifs de leur carrière professionnelle passée.

Ainsi, très peu de personnes sont capables de prendre rendez-vous avec les conseillères des caisses de retraite et d'y apporter les documents adéquats. En fonction des situations, nous sollicitons les caisses de retraites suivantes: CNAV, Caisse des dépôts et Consignations, Régime Social des Indépendants.



Retraite, données quantitative (2017-2019)

	2017	2018	2019
Nombre de bénéficiaires de dossiers retraite	61	57	49
Interventions pour nouvelle ouverture de droits	2	2	10

Par ailleurs la Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts de Seine est chargée de l'attribution de l'allocation simple aux personnes âgées. Il s'agit d'une allocation qui remplace l'allocation spéciale vieillesse pour des personnes qui ne relèvent pas d'une autre caisse de retraite. Chez les « Gens du voyage », elle concerne surtout des personnes qui ont possédé un registre de commerce dans le passé mais qui n'ont jamais cotisé pour la retraite.

Accompagnement et suivi juridique

L'AŠAV, par ses actions dans le département des Hauts-de Seine, veille dans un premier temps au respect des droits fondamentaux et à la dignité des personnes issus de la communauté « Gens du voyage » tels que le droit au logement, la scolarisation, le respect de la vie privée et familiale, l'accès aux soins sans discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant et la dignité de la personne humaine. Ainsi, l'organisation de consultations juridiques hebdomadaires permet de défendre l'accès aux droits communs des personnes concernées.

Les consultations juridiques ont été mises en place au début du mois de septembre 2018. Elles ont lieu les lundi après-midi sur prise de rendez-vous.



Contexte d'intervention sur le département des Hauts-de-Seine

Sur le département des Hauts-de-Seine, il est à noter que les collectivités locales ne respectent que trop peu leurs prérogatives qui les obligent à garantir l'accès à l'eau, l'électricité et le ramassage des ordures aux personnes vivant sur leur territoire. Pour les « Gens du voyage », trois cent emplacements avaient été prévus en vue de la mise en conformité avec les obligations légales, or il n'en existait en 2015 que vingt-six, soit le pire résultat après Paris où il n'en existe tout simplement aucune. Sur les vingt-six communes qui composent le département, une seule (Colombes) applique la loi.

Pour 2019, les Gens du Voyage accompagnés étaient présents sur :

- Terrain Rue Lavoisier (Nanterre), terrain « toléré » par la ville depuis plusieurs décennies. Celui-ci est habité par 57 adultes et 35 enfants.
- Terrain Rue de la République (Nanterre), l'occupation est « tolérée » par la ville, propriétaire du terrain. Celui-ci est habité par 13 adultes et 21 enfants.
- Terrain arrêt « Veuve Lacroix » (Nanterre), squat qui est habité par 4 adultes et 5 enfants.
- Aire d'accueil de Colombes, terrain aménagé par la commune dont les familles sont désignées pour occuper les emplacements. Il est habité par 41 adultes et 6 enfants.
- Terrain de Clichy la Garenne, terrain habité légalement par les familles depuis 2014 dont certains aménagements ont été réalisés par la commune sans que celui-ci soit pour autant « formalisé » en tant qu'aire d'accueil. 21 adultes et 9 enfants habitent le terrain.

On compte au total 212 personnes : dont 136 adultes et 76 enfants.



Perspectives générales pour l'année 2020

- Centre social itinérant intervenant auprès des Gens du voyage. Mise en place du centre social avec début des activités (alphabétisation, café rencontre etc.) et diagnostic des besoins de la population.
- Ouverture de l'aire de Nanterre avec mission d'accompagnement social par convention.



LES ACTIONS À CARACTÈRE SOCIAL EN DIRECTION DU PUBLIC ROMS ROUMAINS



LA SITUATION DES ROMS

Selon le CNDH Romeurope , la France fait partie des rares pays d'Europe à connaître la présence de bidonvilles sur son territoire. En effet, la DIHAL , recense en 2018, 16 090 personnes vivant en squats et bidonvilles en France métropolitaine. Parmi ces 16 090 personnes, 33% d'entre eux habitent en Ile-de-France. Aujourd'hui, le public Rom fait partie des populations vivant en squats et ou bidonvilles. Malgré un statut de citoyen européen leur donnant légalement accès au marché du travail et aux droits sociaux, le public Rom fait régulièrement face à des discriminations dans le domaine du travail, de la scolarisation et de la santé.

En raison de la promiscuité et de l'insalubrité qui existe dans les squats et/ou bidonvilles, les professionnels sanitaires et sociaux ainsi que les acteurs associatifs citent comme infections fréquentes : la rougeole, la coqueluche, la galle, les dermatoses, la conjonctivite, les gastro-entérites, les parasitoses intestinales ainsi que la grippe. Il existe également une prévalence élevée des hépatites B et C. Enfin, la tuberculose constitue également un problème majeur de santé auprès de la population. Les données disponibles sur la santé du public Rom montrent également la fréquence élevée des maladies chroniques : diabète, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires, obésité, maladies respiratoires. La prise en charge de ces maladies est toutefois difficile car elles sont étroitement liées aux conditions de vie des populations et/ou l'absence d'éducation à la santé. Ces maladies sont souvent diagnostiquées à un stade avancé, ce qui rend la prise en charge plus difficile. Viennent s'ajouter à ces déterminants, les processus répétés d'expulsions qui contribuent à fragiliser l'accès aux soins et la prise en charge de ce public.



Santé des femmes et des enfants:

Il est fréquemment évoqué des grossesses parmi des adolescentes compte tenu de la faible couverture contraceptive et des mariages précoces. Ces grossesses ne sont que très faiblement suivies ou pas du tout dans certains cas. Cela s'explique par un recours tardif aux soins et une faible éducation à la santé. Le suivi tardif ou absent, empêche également toute démarche préventive, ce qui aboutit parfois à des fausses couches ou des décès.

La santé des enfants appartenant au public Rom est dégradée du fait d'un faible suivi médical et une faible éducation à la santé.

Exclusion du système de droit commun

Malgré leurs besoins urgents de soins de santé, ce public fait face à de nombreuses difficultés administratives. Dans un premier temps, pour pouvoir se soigner et prendre en charge leurs dépenses en matière de santé, la couverture maladie universelle (CMU) ou l'aide médicale d'Etat (AME), est primordiale. Cependant, la méconnaissance du système de santé français, les nombreuses conditions d'accès, les délais d'instruction longs et la barrière de la langue sont des obstacles entraînant le retard ou le non-recours aux soins de santé voire, dans certains cas, le renoncement total à leurs droits. En plus de ces difficultés, le public Rom fait également face à des discriminations tel qu'un refus de prise en charge par certains professionnels de santé. A cela s'ajoute une instabilité des lieux de vies, dues aux expulsions, qui rend l'inscription du public Rom dans un parcours de soins adapté davantage difficile.



LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les actions à caractère social et d'insertion représentent une part importante de l'activité de l'association. Au regard de l'ancienneté de l'AŠAV et de son expérience, la quasi-totalité des familles roumanophones vivant en squats et bidonvilles, au sein du Département du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine, s'adressent directement à nos services, en dehors de toute orientation extérieure.

Nous nous inscrivons dans la définition de l'accompagnement social consistant « à aider et accompagner les personnes en difficulté, à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion et à établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité, de réciprocité et d'engagement ». Depuis sa création en 1990, l'ASAV s'est impliquée auprès des Roms originaires de Roumanie. Du fait de l'ancienneté de son implication, notamment dans le Val d'Oise et de la présence constante d'une médiatrice roumanophone, elle bénéficie d'un bon repérage des familles et d'une évaluation précise et concrète des besoins.

Par une approche fondée sur la médiation et une dimension interculturelle, le service social de l'AŠAV soutient, accompagne les personnes et sert de lien avec les services institutionnels et les organismes à caractère associatifs, voire caritatif.

Les tâches relevant de l'accès aux droits et de l'accompagnement social sont conduites dans une visée d'accès au droit commun. Si son application peut appeler à des adaptations au regard du mode de vie, il ne s'agit pas de revendiquer des droits spécifiques, mais bien d'atteindre une égalité de traitement en droit et en fait.



L'accès aux droits sociaux

Election de domicile et permanences de remise du courrier

En matière d'accès aux droits, notamment sociaux, le sujet de la domiciliation est central. En effet, pour faciliter l'accès aux droits (sociaux, juridiques, en santé), et la durabilité du suivi auprès des familles, l'ASAV propose une domiciliation administrative en son sein pour pallier provisoirement à certaines défaillances des collectivités locales.

L'offre de domiciliation représente un service fondamental dans l'accès aux droits des publics reconnus administrativement comme dépourvus de domicile fixe, ce qui est le cas du public Rom vivant en squats et bidonvilles. En effet, outre les déterminants individuels et sociaux, la multiplicité des évacuations de terrains est un facteur très entravant pour l'accès aux droits et le suivi social des personnes. Les expulsions à répétition provoquent la perte de contact avec les différents services qu'elles ont déjà fréquentés du fait d'un éloignement de plus en plus croissant des centres urbains et une rupture dans le suivi social des personnes accompagnées. L'enjeu de l'accès aux droits réside principalement dans l'obtention d'une domiciliation administrative. Or, rares sont les communes qui respectent la législation les obligeant à domicilier les personnes vivant sur leur territoire.

Le régime de la domiciliation se décline en deux possibilités offertes pour faire valoir les droits sociaux. Les demandes peuvent se déposer :

- Par le biais d'une domiciliation auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale,
- Au moyen d'une domiciliation auprès d'une association agréée à cette fin.

Dans les faits, ce sont les structures associatives agréées qui regroupent presque la totalité des demandes.



Les structures, dites spécialisées, développent en effet une connaissance du public et des compétences qui vont pouvoir répondre de façon plus adaptée aux demandes des personnes. L'ASAV comprend trois salariées roumanophones qui accompagnent le « public cible », ce qui permet de pallier à la barrière de la langue et de mieux anticiper certaines

L'association ASAV est, depuis le premier juin 2017, agréée, par arrêté préfectoral, pour l'ensemble des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles au profit des publics Roms et Gens du Voyage. Ce nouvel agrément est délivré pour une période de cinq ans. L'ASAV bénéficie également d'un agrément comme organisme instructeur de la CMU et de l'AME depuis le 1er janvier 2000.

Election de domicile : volume d'activités et procédures

Au titre des prestations légales et réglementaires, l'ASAV domicilie 1250 personnes en date du 31 décembre 2019 dont 224 ayants droit.

La domiciliation à l'ASAV est accordée pour une durée d'un an, renouvelable sur demande, pendant les permanences. La personne doit s'être présentée au moins une fois dans l'année. Les personnes qui ne sont pas présentées sur l'année sont considérées, de fait, comme n'étant plus domiciliées à l'ASAV. Cette souplesse pour un accès à la domiciliation est nécessaire du fait de la mobilité des personnes vivant en squat et bidonvilles : soit du fait d'une expulsion et d'une obligation de mobilité vers un autre département, soit du fait d'un retour en Roumanie.

Domiciliation	2017	2018	2019
Nombre de domiciliation avec suivi	736	1 134	1026
Nombre de domiciliation simple	437	399	650



Accueil et remise du courrier

L'accueil des personnes domiciliées s'organise hebdomadairement de la manière suivante :

- Permanences d'accueil physique et téléphonique : mardi et mercredi ;
- Constitutions des dossiers (AME, CMU, accès à l'aide juridictionnelle, droit à l'assurance, déclaration de salaire, accès à l'entrepreneuriat) : La récupération des pièces constitutives des dossiers se fait lors des permanences, les dossiers sont ensuite traités le lundi, jeudi et vendredi.

La plupart du temps, une aide à la compréhension des courriers est réalisée par les médiateurs, en expliquant le contenu et les démarches éventuellement attendues. En effet, la principale difficulté réside dans le fait qu'une majorité de personnes accueillies sont allophones, de plus, d'autres présentent des signes d'illettrisme, voire d'analphabétisme, ainsi qu'une méconnaissance de l'environnement et des circuits administratifs. Les démarches administratives sont nombreuses, complexes et difficilement accessibles pour des personnes ne parlant pas la langue nationale et ne maîtrisant pas les rouages du système administratif français. L'accès à l'interprétariat professionnel et l'accompagnement par la médiation est un facteur essentiel pour que les personnes puissent accéder à leurs droits.

Ainsi, au-delà de la remise du courrier, la permanence « courrier » est un lieu d'information sur les droits sociaux, de première orientation et d'accompagnement des familles dans les démarches les plus simples. C'est aussi un moyen pour l'équipe de savoir si de nouvelles familles se sont installées dans le département ou si d'autres sont susceptibles d'être expulsées et de prendre connaissance des besoins particuliers sur les terrains.

Nous faisons également le lien avec les organismes extérieurs tels que :

- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La maison de l'emploi de Nanterre
- La sécurité sociale pour les indépendants (RSI)



Bien que cela ne soit pas toujours très simple, nous incitons les personnes à prendre confiance et à effectuer les démarches auprès des organismes avec toujours plus d'autonomie.

Le volume d'activité de la permanence est stable par rapport à l'année 2018 :

Permanences Roms roumains, AŞAV, évolution du volume d'activité 2016-2019

	2016	2017	2018	2019
Appels reçus	661	713	893	1079
Personnes reçues	2 358	2 586	2 120	2012
Courrier reçus	17 054	18 966	21 005	17687

Comme tous les ans, on constate des pics de fréquentation entre janvier-février (après les périodes de fêtes), puis aux mois de septembre et octobre. En effet, pendant les fêtes de fin d'année et les vacances d'été (Juillet- Août), la plupart des roumains repartent, en Roumanie, dans leur localité d'origine.

L'accès aux prestations sociales et familiales

Les demandes principales traitées par notre service social sont les suivantes :

- l'ouverture et le maintien du droit à l'AME
- l'ouverture et le maintien du droit à la CMU
- L'ouverture d'un droit à l'assurance
- Les conseils et l'accompagnement aux droits pour les auto-entrepreneurs (CMU, Pôle emploi)

AME et CMU

Accès aux droits à la santé	2017	2018	2019
Ayant droit		161	224
Nombre de dossier AME traité	711	553	545
Nombre de dossier CMU traité	25	30	60



L'instruction des dossiers AME/CMU se fait chaque semaine. Le public est rencontré lors des permanences ou sur les bidonvilles par la médiatrice sanitaire. Le public est donc orienté à l'association pour déposer la demande d'AME ou de CMU. Ainsi, les personnes n'ayant pas un logement fixe ou vivant dans un squat peuvent bénéficier d'une ouverture de droits.

Les personnes ayant droit à la CMU sont des auto-entrepreneurs et des personnes salariées ayant de très faibles revenus et ayant des contrats très courts. La majorité des Roms roumains ne peuvent bénéficier que de l'AME. L'une des difficultés principales réside dans le fait que les populations en situation de grande précarité et d'exclusion n'ont très souvent aucune connaissance de leurs droits et du fonctionnement de l'Aide médicale d'État (AME). Les agents des CPAM eux-mêmes peuvent méconnaître ces droits et leur fonctionnement : ils ne sont donc pas en mesure de faire les démarches nécessaires et en refusent parfois l'accès à des personnes qui pourraient en bénéficier. Par ailleurs, l'AME ne peut être ouverte que si la personne est présente depuis plus de 3 mois en France, ce qui est difficile à prouver lorsqu'on n'a pas de logement fixe et lorsque l'on a une domiciliation administrative.

De plus, depuis juillet 2018, pour les personnes souhaitant bénéficier de l'Aide Médicale d'Etat, il est nécessaire, pour les nouveaux demandeurs, de présenter un formulaire E 104 pour témoigner du fait qu'elles ne sont pas assurées dans leur pays d'origine. Ce formulaire est européen, or la Roumanie connaît un retard sur cette procédure. Les personnes se voient dans l'incapacité d'obtenir ce formulaire en Roumanie, ce qui complique encore plus leurs démarches.

En 2019, les médiatrices de l'ASAV ont rencontré plusieurs difficultés avec la CPAM. En effet de nombreux dossiers ont été renvoyés à l'association pour demande de documents complémentaires qui ne correspondent pas à la situation des Roms (quittance de loyer, attestation des impôts, facture de gaz et/ou électricité). Certaines demandes ont également été refusés.



L'accompagnement à l'entrepreneuriat et ouverture des droits liés à une activité déclarée

Lors de ses permanences le personnel de l'AŠAV donne des conseils concernant le paiement des impôts, les démarches à réaliser auprès de l'URSSAF, et accompagne les autoentrepreneurs dans leurs ouvertures de droits (CMU, Pôle emploi). Le nombre d'autoentrepreneurs est très faible par rapport au nombre de personnes suivies. A l'heure actuelle, huit personnes ont ce statut. Une vingtaine des personnes suivies sont salariés déclarés, la majorité à un emploi dans les services de ménage.

Les actions de médiation en santé

Le système de santé en France reste complexe et souvent incompréhensible pour des personnes allophones et qui, pour la plupart, ne sait ni lire ni écrire. Les personnes vivant en squats et bidonvilles ont de réelles difficultés d'accès à l'information dans un premier temps, de compréhension du système et de leurs droits ensuite et enfin d'accès aux services.

Concernant l'accès aux services, l'article L711-7-1 de la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions, prévoit la mise en place des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) « visant à faciliter leur accès au système de santé et à les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits ». Au regret de l'association, nous notons encore une fois que la « PASS » de l'hôpital Victor DUPOUY d'Argenteuil, ne respecte pas les conditions d'accès à ce service. Les bénévoles œuvrant sur la commune d'Argenteuil ont pu constater ce problème récurrent. Alors que certains hôpitaux n'ont ou ne mettent pas en place les moyens nécessaires à l'accueil d'un public vivant en bidonvilles, force est de constater que d'autres permanences d'accès aux soins fonctionnent et prennent des initiatives pour accompagner les personnes.



Le rôle de la médiatrice est de pouvoir permettre aux personnes de bénéficier de services de droits communs en priorité. Lorsque les personnes accompagnées ne remplissent pas les conditions pour y prétendre, l'ASAV est un moyen pour avoir une domiciliation et ouvrir d'autres droits tels que l'AME.

L'action de médiation s'inscrit dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé (PNMS) soutenu par la Direction générale de la santé (DGS), « Santé publique France » et contenu dans le volet santé de la stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms, remise à la Commission de l'Union Européenne en février 2012 ainsi que dans les axes du Projet régional de santé 2018-2022 de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

Les actions de médiation en santé développées dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé par l'association permettent de créer du lien et de participer à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder. Les actions de médiation en santé permettent d'agir sur les dysfonctionnements du système de santé compétent et former à la fonction de repérage, d'information, d'orientation, et d'accompagnement temporaire du public cible.

Fidèle au projet associatif qui l'a fondée, l'ASAV a coordonné la mise en place du Programme National de Médiation en Santé (PNMS) qui intervient depuis 2011 en direction de migrants habitant en bidonvilles et des "Gens du voyage" en situation de précarité. Ainsi, l'association est investie dans le domaine de la santé des habitants des bidonvilles et squats du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine, par le biais de permanences bihebdomadaires d'accès à la couverture maladie et par l'intervention des médiatrices sanitaires auprès des habitants et des professionnels de santé.

L'ASAV œuvre en partenariats avec les professionnels des associations présentes en Île de France, ainsi qu'avec les bénévoles de différentes organisations non gouvernementales, avec des actions conjointes sur les lieux de vie ou bien en les rencontrant de façon mensuelle. En effet l'ASAV fait partie du Collectif de Soutien aux Roms du Val d'Oise et articule ses visites de terrain grâce à un maillage de partenaires associatifs (notamment membres de la FNASAT) institutionnels, en santé.



Parmi les partenaires institutionnels :

- Le département du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine,
- L'Agence Régionale en Santé (95),
- La Direction des Stratégies et Solidarités de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Parmi les partenaires en santé :

- La PASS d'Argenteuil,
- La PASS de Cergy Pontoise et l'Hôpital de Cergy Pontoise,
- Les PMI d'Ermont, Argenteuil, Montmorency.

Parmi les partenaires associatifs :

- Le comité de soutien du Val d'Oise
- ATD Quart Monde
- Le Secours Catholique
- Médecins du Monde
- Amnesty International
- Croix Rouge

Action d'intervention en médiation sanitaire

Formations suivies dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé

Programme PNMS - 28 et 29 janvier 2019 à Paris (FNASAT)

Lundi, 28 janvier 2019 de 10h à 17h :

- Séance d'analyse de la pratique animée par Stéphanie Estève-Terré (psychologue formatrice au CRIPS Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes).
- Echanges de pratiques autour :
 - d'une rapide présentation des projets
 - d'une réflexion sur l'accessibilité des structures
 - d'un premier retour sur le recueil des indicateurs de suivi et d'évaluation : quelles difficultés? quelles premières suggestions? fiabilité/objectivité des indicateurs?



Mardi, 29 janvier 2019 de 9h à 16h :

- Formation sur le thème de la santé sexuelle abordée dans le cadre d'entretiens individuels animée par Benoit Felix du CRIPS qui a pour objectifs :
 - appréhender le concept de santé sexuelle et les enjeux correspondants,
 - avoir des points de repère pour adapter l'écoute aux publics rencontrés,
 - identifier un cadre d'entretien protecteur et sécurisant pour les professionnels et les personnes reçues

Programme PNMS - 18 et 19 mars 2019 à Paris (FNASAT)

Lundi 18 mars 2019 de 10h à 12h30 et de 14h à 17h :

- Séance d'analyse de la pratique animée par Stéphanie Esteve-Terré
- Echange de pratiques animé par la Fnasat.

Mardi 19 mars 2019 de 9h à 16h30 :

- Formation « Les médiateurs en santé comme relais pour écouter et orienter les personnes porteuses de handicap »
- Intervenante : Noémie RAPEGNO, géographe et enseignante chercheuse à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
- Programme : Comprendre les dispositifs existants pour la prise en charge du handicap des enfants et des adultes (établissements, services et allocations), connaître les acteur·trice·s du handicap et leur accès dans le droit commun.

Programme PNMS - 03 , 04 et 05 juin 2019 à Paris (FNASAT)

Lundi 3 juin 2019 de 10h à 12h30 et de 14H à 17h :

- Séance d'analyse de la pratique animée par Stéphanie Esteve-Terré
- Echange de pratiques



Mardi 4 juin 2019 de 9h à 16h30 :

- Formation « Les médiateurs en santé comme relais pour écouter et orienter les personnes concernant les problématiques de santé mentale
- Intervenant : Olivier Jan, psychologue à l'Unité mobile action psychiatrique précarité de Rouen
- Programme :
 - l'organisation de la santé mentale en France (secteurs, CMP, hospitalisations) et situations sur les territoires des médiateur.trice.s.
 - l'accès aux soins de santé mentale des publics précaires (banlieues par exemple) et grands précaires (les différents publics SDF, demandeurs d'asile en démarches, déboutés du droit d'asile, titulaires de l'AME)
 - Présentation de l'expérience de l'UMAPP (EMPP de Rouen) avec les Gens du voyage – film « les passeurs de soins » qui a été réalisé en 2013 sur le travail de l'équipe de l'UMAPP
 - Santé mentale et culture/sous-culture/religion : représentations, incidence et moyens d'agir.

Mercredi 5 juin 2019 de 10h à 16h :

Pilotage du programme de médiation en santé :

- présentation par Pauline Gaullier (association Peuples des villes) de la synthèse d'évaluation, réalisée à partir des données 2018.

Programme PNMS - 18, 19 et 20 novembre 2019 à Paris (FNASAT)

Lundi 18 novembre 2019 de 10h à 17h :

- Séance d'analyse de la pratique animée par Stéphanie Esteve-Terré
- Echanges de pratiques



Mardi 19 novembre 2019 de 9h à 16h30 :

Formation aux démarches de "community organizing" pour un plaidoyer en santé avec Pierre Chaupinaud (Directeur de la Voix des Roms - impliqué dans le collectif école pour tous):

- Développer les compétences des médiateur·trice·s pour soutenir l'exercice des compétences du groupe à plaider lui-même.

Mercredi 20 novembre 2019 de 10h à 12h30 :

Conférence téléphonique avec les responsables de structure pour valider les documents d'évaluation, le référentiel de formation du programme et les grandes orientations pour un programme 2020-2023



Contexte d'intervention

Les conditions environnementales et les conditions d'habitat :

Les bidonvilles, constitués de baraques et/ou de caravanes délabrées, et les squats, souvent humides, délabrés et surpeuplés, comportent de nombreux dangers sur le plan sanitaire.

- Département du Val d'Oise : sur les 7 terrains visités en 2019, 3 avaient un accès à l'eau, 6 avaient accès à l'électricité dont 3 d'entre eux avec des générateurs d'électricité, 2 terrains ont des toilettes et 4 ont bénéficié de la mise en place de bennes et le ramassage réguliers de déchets.
- Département des Hauts-de-Seine : sur les 2 terrains visités en 2019, les deux ont eu un accès à l'eau de manière informelle (borne d'incendie et l'achat d'eau potable). Ces deux terrains ont également eu un accès à l'électricité à travers des branchements sauvages et des générateurs d'électricité, Un des terrains a bénéficié de toilettes mobiles à l'entrée du terrain et des bennes fournies par la Mairie avec un ramassage d'ordures régulier.

De plus à l'inverse des squats, généralement situés au cœur des villes, les bidonvilles sont eux situés généralement en bordure de villes, voire à l'extérieur de celles-ci, sur des lieux de vie à risques. Les habitants se retrouvent donc proches de voies rapides, de voies de chemin de fer ou sous des lignes à haute tension, pouvant provoquer incidents corporels, psychologiques et risques sanitaires. Cet éloignement des communes engendre également des difficultés d'accès aux structures de soins, nécessaires notamment dans le suivi et l'accompagnement de femmes enceintes et d'enfants en bas âges en service de PMI (protection materno-infantile).



L'instabilité du lieu de vie :

L'année 2019 a été marquée par une aggravation des inégalités sociales et des discriminations envers les populations roms en situation de grande précarité dans les deux départements où l'ASAV intervient. Les expulsions ont un lien direct avec la situation sanitaire des habitants de bidonvilles car elles provoquent une perte de contact avec la médiatrice et souvent une rupture dans le parcours de soin des personnes accompagnées.

	Département du Val d'Oise	Département du Hauts-de-Seine
Terrains expulsés 2019	4	4
Nombre des visites réalisés	19	9

Interventions de médiation en santé sur terrain par l'ASAV, 2019

Les visites de terrain récurrentes sont nécessaires à la fois pour évaluer les besoins et recueillir les demandes ; proposer une information concernant l'offre de soins (possibilités d'accès aux soins et développement de l'autonomie vers l'accès aux soins) par une démarche d'« aller vers » les habitants afin d'améliorer l'accès à leurs droits (ouverture de droits) ; permettre de réaliser des activités de sensibilisation et de prévention sur les lieux de vie. Des outils interactifs, participatifs et pédagogiques adaptés aux personnes illettrés et /ou allophones sont utilisés en fonction de leurs besoins et de l'environnement dans lequel ils vivent ; Pour certaines, un accompagnement vers l'accès aux soins et aux services d'aide afin de mener les publics « cible » vers plus d'autonomie.

Pendant l'année 2019 l'ASAV a réalisé au total 100 visites sur les différents terrains, dont 58 réalisés au département dans le Val d'Oise (11 terrains) et 42 dans le département des Hauts-de-Seine (6 terrains).



Perspectives générales pour l'année 2020

Camion pour la promotion de la santé : l'ASAV souhaite développer un projet de « camion de promotion de la santé », qui se déplacerait sur les lieux de vie du public Rom afin de contribuer à une meilleure prise en charge de leurs besoins en santé.





317-325 Rue de la Garenne- 92000 Nanterre
contact@asav92.fr - 01.47.80.15.87
<https://www.asso-asav.fr/>